



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
21 DECEMBRE 2018

MEMBRES		
Afférents	Présents	votants
11	8	11

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un décembre à vingt heures,
Les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Octave CAUBET, 1^{er} adjoint au Maire de Le Vaudoué.

Présents :

M. CAUBET Octave,
M. CHAMPION Bernard,
M. LAGARDE Jean-Marc,
M. AKRICH Christophe,
Mme LEFEVRE Françoise,
M. BASSE Cédric,
M. DESPLANCHES Jean-Pierre,
Mme VERRECCHIA Brigitte

Pouvoirs :

Mme JOLY Elisabeth à M. LAGARDE Jean-Marc
M. BACQUÉ Pierre à Mme VERRECCHIA Brigitte
M. ROMBI Jean-François à M. CAUBET Octave

Secrétaire de séance :

Mme VERRECCHIA Brigitte

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2018.
- 2) Adhésion au Syndicat AGEDI.
- 3) Rapport final CLECT 2018.
- 4) Modification des statuts du SDESM.
- 5) Modification du prix de vente de la parcelle AB 147 (La Crotte aux Loups).
- 6) Installation d'échelles limnimétriques.
- 7) Adhésion au groupement de commandes du SDESM diagnostic amiante & HAP.
- 8) Détermination des longueurs de voiries communales.
- 9) Transfert de la gestion des courts de tennis à la CAPF.
- 10) Attribution d'une indemnité de gardiennage (fête de la St Hubert).
- 11) Droit d'ester dans le cadre de l'affaire du pylône ORANGE.
- 12) Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Adhésion au Syndicat AGEDI.

Monsieur Octave CAUBET explique que ce syndicat développe un logiciel dédié à l'urbanisme communal.

Cette application est indispensable à la mairie afin de remplir ses obligations en l'espèce (cartographie, cadastre...).

Monsieur Octave CAUBET soumet au vote du Conseil municipal l'adhésion au Syndicat AGEDI.

Après délibération, le Conseil municipal approuve cette adhésion à l'unanimité.

3) Rapport final de la CLECT 2018.

Monsieur Octave CAUBET explique que depuis l'instauration de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) certaines compétences ont été transférées ou restituées.

Il revenait donc à la nouvelle intercommunalité d'évaluer les charges lui incombant désormais.

Monsieur Octave CAUBET expose donc le rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur Octave CAUBET soumet au vote du conseil municipal l'approbation dudit rapport final.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le rapport final de la CLECT.

4) Modification des statuts du SDESM.

Monsieur Octave CAUBET explique que la dernière modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) n'a pas été validée par la Préfecture en ce qui concerne les compétences à la carte, faute de majorité qualifiée.

Il convient donc de délibérer à nouveau quant à ces compétences.

Monsieur Octave CAUBET expose donc les contours des compétences à la carte que le syndicat souhaite exercer.

Monsieur Octave CAUBET soumet au vote du conseil municipal l'approbation des modifications des statuts du SDESM.

Après délibération, le Conseil municipal adopte les modifications des statuts du SDESM à l'unanimité.

5) Modification du prix de vente de la parcelle AB 147 (La Crotte aux Loups).

Monsieur Octave CAUBET explique que la mise en vente de la parcelle AB 147 reste vaine depuis plusieurs années.

Monsieur Octave CAUBET propose donc au Conseil municipal de minorer son prix de vente à 65 000 € (dont 5 k€ de frais d'agence).

Après délibération, le Conseil municipal adopte la modification tarifaire à l'unanimité.

6) Installation d'échelles limnimétriques.

Monsieur Octave CAUBET explique que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) propose à la commune d'installer gratuitement une échelle limnimétrique.

Monsieur Octave CAUBET soumet au vote du conseil municipal la proposition du SIARCE.

Après délibération, le Conseil municipal approuve l'installation de cette échelle limnimétrique à l'unanimité.

7) Adhésion au groupement de commandes du SDESM diagnostic amiante & HAP.

Monsieur Octave CAUBET explique que la commune est soumise aux diagnostics amiante et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) préalablement à ses travaux de voirie, notamment ceux d'enfouissement de réseaux.

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) a mis en place un groupement de commandes pour ces diagnostics.

Monsieur Octave CAUBET propose donc au Conseil municipal d'adhérer à ce groupement.

Après délibération, le Conseil municipal approuve l'adhésion à ce groupement à l'unanimité.

8) Détermination des longueurs de voiries communales.

Monsieur Octave CAUBET explique que les longueurs totales de voirie communale déterminent le montant de certaines dotations.

Monsieur Octave CAUBET annonce que le relevé de ces longueurs s'établit à 13648 mètres au total.

Monsieur Octave CAUBET propose donc au Conseil municipal d'entériner ce chiffre.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le comptage des longueurs totales cumulées de la voirie communale à l'unanimité.

9) Transfert de la gestion des courts de tennis à la CAPF.

Monsieur Octave CAUBET explique que la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) s'intéresse aux structures sportives d'intérêt communautaire.

Le club de tennis de l'Entente Sportive de la Forêt (ESF) et ses courts entrent dans ce cadre.

La CAPF propose à la commune de se substituer à elle pour la gestion des courts de tennis.

Monsieur Octave CAUBET annonce les conditions de cette mise à disposition gratuite.

Monsieur Octave CAUBET soumet au vote du conseil municipal le transfert de la gestion des courts de tennis de l'ESF à la CAPF.

Après délibération, le Conseil municipal adopte le transfert à l'unanimité.

10) Attribution d'une indemnité de gardiennage (cérémonie de la St Hubert).

Monsieur Octave CAUBET explique que le Père ANTON a célébré la messe lors de la cérémonie de la St Hubert 2018.

Afin de participer aux frais de mission et divers déplacements, Monsieur Octave CAUBET propose de lui verser une indemnité de gardiennage au tarif en vigueur.

Monsieur Octave CAUBET propose également que cette indemnité soit instituée pour les prochaines éditions de la St Hubert.

Monsieur Octave CAUBET soumet au vote du conseil municipal le versement de l'indemnité de gardiennage ainsi que sa mise en place pour les prochaines éditions.

Après délibération, le Conseil municipal adopte ces propositions à la majorité (1 Non + 1 Abstention).

11) Droit d'ester dans le cadre de l'affaire du pylône ORANGE.

Monsieur Octave CAUBET rappelle que l'entreprise ORANGE projette d'installer un pylône de radiotéléphonie mobile sur le territoire de la commune.

La mairie s'oppose à ce projet tel quel.

Le différend en est à la phase des pourparlers.

Toutefois, en cas de désaccord persistant, Monsieur Octave CAUBET propose au Conseil municipal d'investir le maire du pouvoir d'ester en l'espèce.

Après délibération, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

12) Questions diverses.

Monsieur Jean-Marc LAGARDE annonce :

- . Conformément au souhait de l'Etat, suite au mouvement des « Gilets jaunes », un cahier de doléances et de propositions est mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie.
- . L'enquête de la CAPF quant à son projet de territoire est consultable sur le site internet ou à l'accueil de la mairie. La population valdésienne est invitée à s'exprimer à ce sujet.

Monsieur Bernard CHAMPION annonce :

- . L'intention du maire d'user de son droit de préemption au sujet du local sis 33 rue des templiers (environ 40 m2). Cette acquisition servirait de salle associative. Le bien est proposé à la vente à 30 000 €.
- . La toiture de l'église communale n'est plus étanche et sa charpente s'en trouve abimée.
- . La cloche de l'église est fendue et son beffroi est fortement endommagé. De ce fait sa mise en branle à toute volée est totalement proscrite. Seul son tintement reste possible.
- . La mairie recherche activement un remplaçant au docteur Fabien PRUD'HOMME.
- . Le logement communal situé 1 rue de la vallée est à louer (960 € / mois).
- . La fibre optique sera déployée d'ici fin 2020.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h45*

Le Maire,

Pierre BACQUE



